

## De l'usage politique du Précieux Sang dans l'Europe médiévale

*Political meaning of the Holy Blood in medieval Europe*

Lucile Tran-Duc

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/306>

DOI : 10.4000/tabularia.306

ISSN : 1630-7364

### Éditeur :

CRAHAM - Centre Michel de Boüard, Presses universitaires de Caen

### Référence électronique

Lucile Tran-Duc, « De l'usage politique du Précieux Sang dans l'Europe médiévale », *Tabularia* [En ligne], Les « Précieux Sangs » : reliques et dévotions, mis en ligne le 30 décembre 2008, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/306> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tabularia.306>

---



la revue *Tabularia* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

# De l'usage politique du Précieux Sang dans l'Europe médiévale

## *Political meaning of the Holy Blood in medieval Europe*

Lucile TRAN-DUC

CRAHAM-FRE 3119

Université de Caen Basse-Normandie

l.tran@wanadoo.fr

### Résumé:

Au cours du Moyen Âge, les reliques du Précieux Sang font l'objet de nombreuses translations entre Orient et Occident puis dans l'ensemble de l'Europe. Bien souvent, les grands y jouent un rôle majeur. Ce constat doit conduire à s'interroger sur l'intérêt qu'ils portent à ces restes du Christ. Comme on le verra, ceux-ci revêtent une lourde signification politique.

Mots clés: Reliques, Précieux Sang, translations, enjeux de pouvoir, idée impériale.

### Abstract:

*In the Middle Ages, Holy blood relics were frequently translated, first between the Orient and the West, later throughout Europe. Quite often the aristocracy played a major role in the process of translation. This observation prompts the question as to the nature of the aristocracy's interest in Christ's remains. As shall be discussed, at the time such remains were imbued with considerable political meaning.*

*Keywords: Relics, Holy Blood, translations, political power, imperial idea.*

Le présent article s'inscrit dans le cadre des questionnements engendrés par le renouveau historiographique des études consacrées aux reliques, devenues un « nouvel objet historique », si l'on en croit Philippe George<sup>1</sup>. Depuis le début des années 80, les historiens y voient un instrument pour la connaissance des mentalités, des sociétés ou encore des institutions<sup>2</sup>. L'une des pistes actuellement suivie est celle de leur fonction politique, les restes des saints conférant un ou des pouvoirs à un individu, une collectivité ou une institution<sup>3</sup>. Ce thème de recherche s'avère pour le moins fécond si l'on en juge par le nombre de travaux lui ayant trait<sup>4</sup>.

C'est dans cette optique que l'on compte se pencher sur l'usage politique du Précieux Sang au Moyen Âge. D'ordinaire, on s'attache plutôt à examiner la « politique des reliques » de tel ou tel prince, comme celle des comtes de Flandre<sup>5</sup>, des

1. BOZOKY et HELVETIUS, 1999.

2. BOESCH GAJANO, 1999, p. 257-258.

3. *Ibid.*, p. 259.

4. BOZOKY, 2007a.

5. BOZOKY, 1999, p. 271-292.

ducs d'Aquitaine<sup>6</sup> ou encore des princes normands<sup>7</sup>. Ici, l'angle d'approche se trouve inversé. Il ne s'agit pas de s'intéresser à une famille en particulier mais de chercher à comprendre l'intérêt porté par les puissants à une catégorie de reliques précises, en l'occurrence celles du sang du Christ. Si l'on en croit Nicholas Vincent, le Précieux Sang est celui que verse le Christ lors de son supplice et de son agonie sur la Croix, non le sang d'origine miraculeuse qui peut s'écouler d'une icône représentant le Christ lorsqu'on lui porte un coup, ni le sang d'origine eucharistique. Toutefois, une confusion s'opère très tôt entre eux : il arrive que le sang d'origine miraculeuse soit progressivement transformé en sang du Christ. Quelle que soit leur nature supposée, ces reliques seraient en réalité des nodules de fer ou d'oxyde de fer présents dans des morceaux de roches, où ils peuvent offrir l'apparence de tâches rouges, de croûtes ou de filets brunâtres<sup>8</sup>. Peu importe en fait qu'il ne s'agisse pas réellement du sang du Christ. Compte avant tout la signification que les hommes du Moyen Âge prêtent à ces reliques. Corps même du Christ, et par conséquent en tête de la hiérarchie des restes saints, celles-ci sont perçues, depuis le christianisme primitif, comme instrument de la rédemption de l'humanité. Elles cimentent la chrétienté à travers le rite puis le sacrement de la communion, et ce d'autant plus qu'à compter du XII<sup>e</sup> siècle, l'Église met l'accent sur la présence réelle de Dieu dans l'eucharistie. C'est pourquoi il s'agira de se demander dans les pages suivantes, à travers quelques exemples significatifs, en quoi le Précieux Sang, de part par sa nature même, est un instrument de pouvoir dont il convient de s'assurer la maîtrise et comment cela se traduit dans les faits.

### Translations du Précieux Sang et rôle des Grands

Avant d'aller plus en avant, une présentation rapide des aires de diffusion du Précieux Sang s'impose. Nicholas Vincent opère une distinction entre la répartition des reliques du Précieux Sang avant et après 1204, date du sac de Constantinople<sup>9</sup>. Avant cette date, elles se concentrent essentiellement dans l'Empire germanique (carte 1). Après 1204, elles se diffusent dans la partie occidentale de la chrétienté médiévale, plus précisément au nord (carte 2), notamment à la suite des croisades – ces dernières s'accompagnant du désir de retrouver le Christ dans sa vie terrestre<sup>10</sup> – et grâce à la diffusion de la *Queste del Saint Graal*, à compter des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. D'après Nicholas Vincent, ces restes saints proviennent de trois foyers principaux<sup>11</sup> : Mantoue, Constantinople, à compter du pillage de la ville<sup>12</sup>, et Jérusalem, bien que cette dernière provenance soit généralement légendaire<sup>13</sup>. Il faut ajouter des sources d'approvisionnement locales, si l'on en

6. AUGRY, 2005, p. 261-280.

7. TRAN-DUC, 2005, p. 525-561.

8. LE MAHO, 2004, p. 105.

9. VINCENT, 2001, p. 31-81.

10. VAUCHEZ, 1994, p. 172.

11. *Ibid.*, p. 72.

12. HUYGHEBAERT, 1963, p. 150-153.

13. *Ibid.*, p. 134.

croit les conclusions auxquelles parvient Jacques Le Maho au sujet du Précieux Sang de Fécamp<sup>14</sup>. Dans tous les cas, les sources permettent de souligner le rôle joué par les Grands dans la diffusion de ces reliques à travers l'Occident médiéval. Il n'est pas question de détailler ici toutes les translations recensées – la tâche serait énorme – mais de présenter quelques exemples significatifs de l'intérêt que portent les grands, hommes et femmes, au Précieux Sang.

Ainsi, d'après le récit de la translation du Précieux Sang dans l'abbaye de Reichenau rédigé par les moines du lieu aux environs de 950, celui-ci serait un présent du préfet de Jérusalem, Azan, à Charlemagne envers qui il nourrit une grande admiration<sup>15</sup>. Il ne le lui remet pas en personne mais le confie à Waldo, abbé de Reichenau, et Hunfrid, duc de Rhétie, envoyés par l'empereur en délégation en Corse. En récompense, Hunfrid obtient de l'empereur une petite croix contenant du Précieux Sang ainsi qu'un morceau de la Vraie Croix<sup>16</sup>. Pour les abriter, il fait construire un monastère à Skennies (814-823)<sup>17</sup>, près de Saint-Gall. Après sa mort, ces restes saints sont transmis à son fils, Adalbert (825), qui les utilise notamment comme gage de protection lors d'une attaque du pays par Rudpert, vassal de Louis le Pieux<sup>18</sup>. Ils vont ensuite au fils d'Adalbert, Odalric<sup>19</sup>, à sa petite-fille, Emma, puis au fils de cette dernière, également nommé Odalric<sup>19</sup>. Lorsque ce dernier épouse la fille d'un dénommé Walter et de sa femme Swanahild, il les leur cède, au titre de prix nuptial (*pretium nuptiale*), celui-ci scellant le transfert d'autorité (*mundium*) sur la jeune fille<sup>20</sup> (tableau 1).

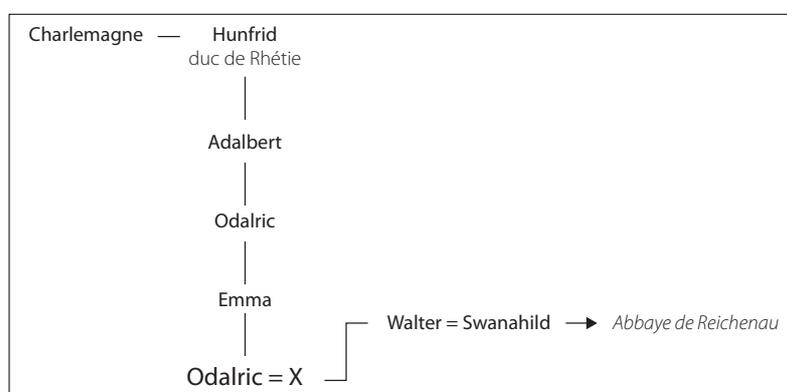


Tableau 1: circulation du Précieux Sang dit de Reichenau (1<sup>er</sup> quart du IX<sup>e</sup> siècle-925)  
(Source: *Ex translatione sanguinis Christi*, D. G. Waitz (éd.), *MGH Scriptores*, IV, p. 444-449).

14. LE MAHO, 2004, p. 104.  
 15. WAITZ, *Ex translatione...*, p. 444-449.  
 16. *Ibid.*, par. 13, p. 448.  
 17. *Ibid.*, par. 14, p. 448.  
 18. *Ibid.*, par. 15, p. 448.  
 19. *Ibid.*, par. 17, p. 448.  
 20. LE JAN-HENNEBIQUE, 1993, p. 109.

Walter et Swanahild déposent ensuite le Précieux Sang dans la chapelle de leur château (Zurzach ou Kyburg, dans le canton d'Argau, en Suisse)<sup>21</sup>. Swanahild lui voue une dévotion intense et le cache derrière un crucifix<sup>22</sup>. Un miracle lui fait toutefois comprendre que ce culte privé et secret ne plaît pas à Dieu, la gloire du Précieux Sang devant au contraire être manifestée publiquement<sup>23</sup>. Après bien des difficultés, Swanahilde parvient à surmonter ses réticences et le cède à l'abbaye royale de Reichenau en 923. En 950, il y bénéficie des largesses de l'empereur Otton I<sup>er</sup> : ce dernier lui restitue une église érigée par l'abbé *Alauuicus* dans un village du nom de Burg avec sa dîme<sup>24</sup>.

Si l'on en croit maintenant le texte intitulé « *De inventione et translatione sanguinis Domini* », à l'issue de la redécouverte du Précieux Sang de Mantoue (1048), l'empereur Henri III en obtient une partie<sup>25</sup>. En 1056, il cède son bien au comte de Flandre Baudouin de Lille, lequel le laisse à son tour à sa belle-fille, Judith (1067)<sup>26</sup>. En 1071, lors de son second mariage avec le duc Welf IV de Bavière, celle-ci l'apporte en Allemagne<sup>27</sup>. À sa mort, la relique est cédée au monastère de Weingarten<sup>28</sup> (tableau 2).



Tableau 2: circulation du Précieux Sang dit de Weingarten (1048-2<sup>nde</sup> moitié du XI<sup>e</sup> siècle)  
(Source: *De translatione sanguinis Christi*, D. G. Waitz (éd.), *MGH Scriptores*, XV, p. 922-923).

Concernant le Précieux Sang de Cappenberg, la *Vita Godefridi* rapporte qu'Irène, épouse de l'empereur Jean Comnène (1118-1143), offre à Vilhilde, sa nièce et épouse du duc Henri de Bavière, un certain nombre de reliques de la Passion parmi lesquelles quelques gouttes du Précieux Sang<sup>29</sup>. Le trésor passe ensuite entre les mains de la fille de Vilhilde, Judith, mariée au duc Frédéric II de Souabe (1105-1147). Dès lors, celui-ci porte la relique du Précieux Sang autour de son cou lors des batailles qu'il livre. En 1127, elle est cédée aux comtes de Cappenberg en échange de plusieurs châteaux et ses nouveaux propriétaires la déposent dans l'abbaye qu'ils fondent à Cappenberg<sup>30</sup> (tableau 3).

21. WAITZ, *Ex translatione*, par. 18, p. 448.

22. *Ibid.*, par. 19, p. 448.

23. *Ibid.*, par. 20-21, p. 448-449.

24. *Die Urkunden Deutschen...*, 1198-1199, n° 116.

25. WAITZ, *De inventione...*, p. 922-923.

26. *Ibid.*, p. 922.

27. *Ibid.*, p. 923.

28. *Ibid.*, p. 923.

29. *Eberhards Reimchronik...*, II, 407-408, 421.

30. *Vita beati Godefridi...*, p. 529-530.



Tableau 3 : circulation du Précieux Sang dit de Cappenberg (1<sup>ère</sup> moitié du XII<sup>e</sup> siècle)  
(Source: *Vita beati Godefridi comitis Capenbergensis*, Ph. Jaffé (éd.), *MGH Scriptores*, XII, p. 529-530).

À Fécamp, d'après un texte latin probablement composé sous le règne de Henri II et sous l'abbatit de Henri de Sully, contenu dans trois manuscrits rédigés en Angleterre<sup>31</sup>, Richard I<sup>er</sup><sup>32</sup>, lors d'une visite à la collégiale, demande à consulter les archives du lieu. Cette initiative permet de retrouver un vieux *rotulus* retraçant les pérégrinations du Précieux Sang depuis la Palestine jusqu'aux rivages fécampois. Après avoir pris connaissance de cette légende, Richard I<sup>er</sup> ordonne de rechercher l'ampoule contenant la relique sous les autels de l'église. Après l'avoir retrouvée, il la fait cacher dans un mur, à proximité de l'autel du Sauveur. C'est là qu'elle est une nouvelle fois mise au jour en 1171, lors de la réfection de l'église.

Entre 1238 et 1247, Louis IX obtient 22 reliques de l'empereur Baudouin II qui cherche à faire face à la banqueroute de l'Empire<sup>33</sup>. Parmi celles-ci, outre un morceau de la Vraie Croix, le roi reçoit, le 30 septembre 1241, une fiole contenant « *sanguine Domini nostri Jesu Christi* ». Selon la *Chronique* de Matthieu Paris, le roi vient en personne accueillir ces restes saints aux portes de la ville avec la Couronne d'épines cédée en 1238. Entouré de la reine, de sa mère, de ses frères, de nombreux évêques, de l'ensemble du clergé régulier et séculier de Paris ainsi que des habitants de la ville, il les montre à la foule avant de les porter en procession jusqu'au palais, en faisant entre temps station à la cathédrale Notre-Dame. En 1247, Baudouin II accorde à Louis IX une lettre par laquelle il renonce solennellement à toutes ces reliques.

Le 13 octobre 1247, comme le rapporte une nouvelle fois Matthieu Paris, dans sa *Chronica majora*<sup>34</sup>, le roi Henri III Plantagenêt ordonne à ses nobles de se rassembler à Westminster pour la fête de saint Édouard le Confesseur. À cette occasion, il leur annonce qu'il détient une portion du Précieux Sang du Christ, accordée par le patriarche de Jérusalem. Avec ce don, ce dernier espère rallier Henri III à son projet de croisade pour la délivrance des Lieux saints<sup>35</sup>. Le roi organise alors une cérémonie de translation entre la cathédrale Saint-Paul de

31. OMONT, 1913, p. 54-66.

32. Le texte édité par Henri Omont fait explicitement référence à Richard I<sup>er</sup> et non Richard II; OMONT, 1913, p. 54.

33. *Le trésor...*, 2001, p. 38-41.

34. PARIS, 1872-1890, IV, p. 640-645.

35. VINCENT, 2001, p. 16.

Londres et Westminster au cours de laquelle lui-même porte le vase en cristal contenant le sang du Christ. Une fois à Westminster, il le mène en procession autour de l'église, du palais et des appartements royaux avant de le présenter aux moines et aux saints patrons du lieu, saint Pierre et saint Édouard, dont c'est également la fête. L'évêque de Norwich, chargé de célébrer la messe, accorde alors des indulgences à ceux qui viendront vénérer le Précieux Sang.

Enfin, comme l'a montré de manière tout à fait convaincante Nicolas Huyghebaert, lorsqu'il a rouvert le dossier brugeois, les reliques du Précieux Sang recensées en Flandre proviendraient de Constantinople après que des liens solides eurent été établis entre ces deux régions, Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, ayant été placé sur le trône de Constantinople<sup>36</sup>. Ainsi, en 1205, son frère, Philippe, obtient de l'archevêque de Thessalonique quelques gouttes du Précieux Sang qu'il fait placer à Namur<sup>37</sup>. De même, en 1278, sa fille, Marguerite de Constantinople, lègue à l'abbaye qu'elle a fondée à Flines ses reliquaires parmi lesquels une croix contenant du Sang du Christ<sup>38</sup>.

À travers l'examen de ces dossiers, on voit que les grands dont il est question ici adoptent deux attitudes vis-à-vis du Précieux Sang.

Dans la majeure partie des cas, ceux-ci peuvent déposer ces reliques dans leurs centres de pouvoir, notamment dans des monastères ou des chapelles palatines en guise de don *pro anima*. Comme l'a rappelé Édina Bözoky dans une étude récente, une offrande de ce type revêt un sens particulier puisqu'elle établit une relation privilégiée et perpétuelle entre le donateur et le bénéficiaire<sup>39</sup>. Ainsi, après avoir obtenu le crucifix contenant le sang du Christ, le duc de Rhétie fait construire un *Eigenkloster* ou monastère privé à Skennies « *in laudem videlicet Dei et honorem crucis et sanguinis Christi* » pour le salut de l'âme de Charlemagne et la sienne. Il y installe une troupe de moniales ayant pour mission de louer les saintes reliques<sup>40</sup> comme cela est fréquent à cette époque<sup>41</sup>. Si le texte composé aux environs de 950 précise qu'il s'agit d'un présent du préfet Azan à Charlemagne, c'est que le Précieux Sang intègre précisément l'abbaye de Reichenau, abbaye royale et centre de pouvoir par excellence de la famille carolingienne<sup>42</sup>. Ce n'est pas non plus un hasard si la « redécouverte » du Précieux Sang normand a lieu à Fécamp en 1171. Sous le règne de Richard I<sup>er</sup>, ce qui n'était jusque-là qu'un modeste oratoire devient le sanctuaire dynastique du nouveau lignage, notamment parce que Richard I<sup>er</sup> s'y fait inhumer ainsi que nombre de ses successeurs<sup>43</sup>. De même, plutôt que de remettre les reliques obtenues

36. HUYGHEBAERT, 1963, p. 153.

37. *Ibid.*, p. 155.

38. *Ibid.*, p. 155-156.

39. BOZOKY, 2005, p. 93.

40. WAITZ, *Ex translatione...*, par. 14, p. 448.

41. LE JAN, 1995, p. 49.

42. L'abbaye royale de Reichenau est fondée en 724 par un missionnaire originaire d'Espagne wisigothique, Pirmin, avec le soutien de Charles Martel.

43. DUDON, 1865, p. 297; MUSSET, 1985, p. 19-44; TRAN-DUC, 2005, p. 546.

de l'empereur Baudouin II à Notre-Dame ou encore à Saint-Denis, Louis IX les dépose dans son palais de l'île de la Cité puis dans la Sainte-Chapelle, spécialement construite à cette intention, en 1248, sur le modèle de la chapelle palatine aixoise, pour le salut des âmes des membres de la famille royale<sup>44</sup>. Le Précieux Sang est alors enfermé dans un reliquaire gothique, vase en cristal de roche couvert à monture d'or et de pierres précieuses<sup>45</sup>. Celui-ci est conservé dans une grande châsse aménagée en hauteur, derrière l'autel de la chapelle haute. Enfin, comme le montre Nicholas Vincent dans son étude consacrée au Précieux Sang de Westminster, Henri III Plantagenêt fait précisément déposer cette relique dans cette abbaye en raison de l'intérêt tout particulier qu'il lui porte<sup>46</sup>. Il entreprend en effet de la restaurer et d'en faire un centre de pèlerinage, notamment en valorisant la dépouille d'Édouard le Confesseur. L'opération ne rencontrant qu'un succès mitigé, Henri III adjoint au corps du roi de nouvelles reliques dont celle du Précieux Sang, tentant ainsi de rivaliser avec la Sainte-Chapelle de Paris<sup>47</sup> mais sans plus de succès.

Quand ils ne déposent pas ces reliques dans leurs centres de pouvoir, les Grands les gardent dans leur collection personnelle. Avant d'intégrer l'abbaye royale, le Précieux Sang de Reichenau, on l'a vu, passe entre les mains des descendants d'Hunfrid de Rhétie puis entre celles de Walter et Swanahild qui, pour l'abriter, font construire une chapelle dans leur château, le cachent aux regards d'autrui et lui vouent un culte très personnel<sup>48</sup>. Henri III, après avoir obtenu une partie du Précieux Sang de Mantoue en 1048, le fait enfermer dans une capsule de cristal sertie d'or et de pierres précieuses et l'emmène partout avec lui sa vie durant<sup>49</sup>. Frédéric II de Souabe porte le Précieux Sang obtenu de sa femme, Judith, autour de son cou<sup>50</sup>. De tels usages ne sont guère étonnants: depuis le haut Moyen Âge, les Grands se doivent de manipuler le sacré et ont besoin de cette dimension pour légitimer leur vocation naturelle à exercer le pouvoir.

Reste à comprendre pourquoi, dans cette perspective de pouvoir, ils accordent un tel intérêt au Précieux Sang. La réponse est sans doute à chercher dans la politique des reliques menée par les empereurs byzantins qui, selon Édina Bòzoky, fait alors office de modèle<sup>51</sup>.

44. BILLOT, 2001, p. 98-99.

45. *Le trésor...*, 2001, p. 67.

46. VINCENT, 2001, p. 10-11.

47. *Ibid.*, p. 11-12.

48. WAITZ, *Ex translatione...*, p. 448-449.

49. « *Imperator vero partem aliquam eiusdem sanguinis et devota petitione et imperiali auctoritate obtinuit, quam, prout regiam dignitatem decuit, auro gemmisque inclusam, christallo perlucida opere artificioso polita, sicut hodie consideratur, secum abduxit et quousque vixit, ubicumque veniens, summa cum reverentia in suo comitatu deportari voluit.* », WAITZ, *De inventione...*, p. 922.

50. *Vita beati Godefridi...*, p. 530.

51. BOZOKY, 2007a, p. 73-74.

### Le modèle byzantin

En effet, très tôt, les empereurs byzantins usent des reliques dominicales pour sacraliser leur pouvoir. D'après Sozomène, dès le règne de Constantin, sont retrouvés à Jérusalem, non loin du tombeau du Christ, la Croix sur laquelle ce dernier a été crucifié ainsi que les clous ayant servi à sa crucifixion. Selon certaines traditions postérieures aux faits et rapportées par Socrate<sup>52</sup> (438-443), une partie de la Croix serait intégrée à la colonne monumentale érigée à l'initiative de Constantin sur le forum et destinée à porter sa statue. Quant aux clous, l'un serait intégré à son casque et l'autre au mors de son cheval. Ces reliques ont pour fonction de légitimer le pouvoir guerrier de l'empereur et de garantir les succès militaires de l'Empire. C'est également dans cette perspective que les successeurs de Constantin s'efforcent de compléter cette collection<sup>53</sup>. Comme l'a souligné Bernard Flusin, la durée sur laquelle se répartissent les translations est importante : elle couvre près de trois siècles, depuis le rétablissement de l'orthodoxie et le règne de Michel III jusqu'à la fin du règne de Manuel Comnène<sup>54</sup>. Elle coïncide pour partie avec les campagnes victorieuses des armées byzantines en Cilicie et en Syrie<sup>55</sup>. Toutefois, la date à laquelle les *basileus* font l'acquisition du Précieux Sang reste incertaine, voire inconnue<sup>56</sup>. Sa présence est attestée pour la première fois de façon directe en 958 dans une lettre adressée par Constantin VII aux généraux de l'armée d'Orient. Afin de les encourager, celui-ci leur annonce qu'il leur fait parvenir de l'eau bénite au contact des reliques dominicales, notamment au contact du « Sang vivifique qui a coulé de son flanc précieux<sup>57</sup> ». Auparavant, celui-ci n'est pas mentionné dans le *Livre des cérémonies* compilé à l'initiative du même Constantin VII<sup>58</sup>. Toutefois, il n'est pas non plus cité dans la lettre envoyée par Alexis Comnène au comte Robert de Flandre, rédigée entre 1088-1097, alors qu'il est bel et bien censé se trouver à Constantinople à cette date<sup>59</sup>. De plus, d'après Nicholas Vincent, le crucifix contenant une relique du Précieux Sang offert à Charlemagne par Azan puis cédé en 923 aux moines de Reichenau ne proviendrait pas de Jérusalem mais bel et bien de Constantinople<sup>60</sup>. Il s'agirait d'un échange diplomatique relaté par Éghinar. Par ailleurs, la chronique d'E. de Gandersheim, en 1216, rapporte que, au couronnement de l'empereur Arnoul, en 896, le pape avait une croix contenant une portion du Précieux Sang envoyée à Rome par l'empereur Constantin, probablement Constantin VI (780-797)<sup>61</sup>. On peut cependant s'interroger sur la fiabilité d'un témoignage postérieur de cinq siècles. À l'inverse, on peut se demander pourquoi

52. SOCRATE, *Histoire ecclésiastique*, p. 56-57.

53. FLUSIN, 2000, p. 60.

54. *Ibid.*, p. 57.

55. *Ibid.*, p. 57.

56. HUYGHEBAERT, 1963, p. 149-150.

57. FLUSIN, 2000, p. 60.

58. VINCENT, 2001, p. 66.

59. *Ibid.*

60. *Ibid.*, p. 56.

61. *Ibid.*, p. 60.

les empereurs byzantins tarderaient tant à se procurer le Précieux Sang. Peut-être ne peuvent-ils pas s'en passer alors que certains souverains occidentaux le revendiquent déjà. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas de la principale relique « dominicale » du trésor impérial. Elle est conservée en compagnie de nombreux autres souvenirs du Christ dans l'église de la Vierge Théotokos du Phare dont la fonction dans le calendrier liturgique est de lier l'empereur à la Passion du Christ<sup>62</sup>. Cela transforme ainsi le palais du *basileus* en une nouvelle cité de David, une nouvelle Sion<sup>63</sup>. C'est d'ailleurs là que le Précieux Sang est vu par plusieurs pèlerins au XII<sup>e</sup> siècle<sup>64</sup> puis par les croisés en 1204, si l'on en croit le témoignage de Robert de Clari<sup>65</sup>. Mais quelle que soit sa date d'arrivée, comme l'ont souligné Édina Bözoky et avant elle des spécialistes de l'histoire byzantine, il est certain que, dès le règne de Constantin, les empereurs byzantins usent des reliques christiques pour légitimer le pouvoir impérial<sup>66</sup>. Il s'agit non seulement de surpasser Rome, l'ancienne capitale de l'Empire, par l'accumulation de restes saints mais aussi de renforcer la protection surnaturelle de la capitale<sup>67</sup>. D'une façon symbolique, le trésor de Constantinople reflète le caractère centralisateur du pouvoir impérial et le désir de créer une nouvelle Jérusalem<sup>68</sup>, une capitale sainte<sup>69</sup>, dessein auquel participe précisément le Précieux Sang. C'est ce « modèle byzantin » de gestion du sacré élaboré entre le IV<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle que les souverains et princes occidentaux semblent reprendre à leur compte.

### Récupération du modèle byzantin en Occident

En effet, les grands qui disposent du Précieux Sang en font bien souvent un usage similaire à celui des empereurs byzantins.

Entre autres, ils le sollicitent lors des batailles qu'ils ont à livrer. Ainsi, on l'a dit, Adalbert, fils de Hunfrid de Rhétie, utilise sa relique contre Rudpert, vassal de Louis le Pieux, lorsque ce dernier menace son héritage. Celle-ci lui confère la victoire<sup>70</sup>. De même, Frédéric de Souabe porte autour de son cou le Précieux Sang apporté par sa femme Judith lors de son mariage<sup>71</sup>. Dans ces deux cas, il

62. MAGDALINO, 2004, p. 19.

63. FLUSIN, 2000, p. 68.

64. FLUSIN, 2001, p. 28-33.

65. ROBERT DE CLARI, 1952, p. 62-63.

66. BOZOKY, 2007a, p. 116.

67. *Ibid.*, p. 85-86.

68. *Ibid.*, p. 86; MAGDALINO, 2004, p. 26.

69. BOZOKY, 2007a, p. 94.

70. « *Divino scilicet sanguine lignoque sanctae crucis, quod minime dubitandum est, Adalberto, qui ipsam cruciculam secum more solito deportabat, victoriam de hoste conferentibus.* », WAITZ, *Ex translatione...*, par. 15, p. 448.

71. « *Huius Uihildis filiam, nomine Iuttam, Fredericus Suevorum dux duxit uxorem, obtinens cum filia crucem praefatam, quam in omnibus bellis collo suo appendit propter victorias, quas consecutus est per eam* », *Vita beati Godefridi...*, p. 530.

est là pour garantir et sacraliser la victoire. Les Grands en usent comme d'une protection sacrée.

Il faut également noter que le Précieux Sang fait souvent l'objet d'*inventiones* ou de *translationes* là où le pouvoir se trouve en construction ou en quête de légitimité.

Ce n'est probablement pas un hasard si Swanahilde décide de céder sa relique à l'abbaye royale de Reichenau. Cette donation coïncide avec les débuts du règne de Henri I<sup>er</sup> l'Oiseleur, fondateur de la dynastie des Ottoniens. Tout au long de son règne, celui-ci s'efforce de reprendre à son compte la tradition carolingienne afin de renforcer son pouvoir au sein de la Germanie, et ce au point de se faire appeler *imperator* au lendemain de sa victoire sur les Hongrois en 933. Ce don ainsi que sa postérité littéraire au X<sup>e</sup> siècle semblent s'inscrire dans un projet cohérent destiné à sacraliser et légitimer le règne de Henri I<sup>er</sup> et de ses successeurs ottoniens. En effet, Henri I<sup>er</sup> se fait également remettre la Sainte Lance, emblème de la monarchie bourguignonne tandis qu'Otton I<sup>er</sup> se fait rapporter d'Italie par Anno de Worms (950-978) quelques gouttes du Précieux Sang pour l'abbaye qu'il fonde à Magdebourg<sup>72</sup>. Aussi, peu importe que la tradition imputant une origine carolingienne à la relique de Reichenau soit très certainement fautive. Importe avant tout l'usage qu'en font les moines par la suite. La mention de Charlemagne dans ce récit peut probablement être interprétée comme la sacralisation de la prise du pouvoir par Henri I<sup>er</sup> et ses successeurs ottoniens à une époque où, après le sacre d'Otton I<sup>er</sup> comme roi (936) puis empereur (962), ils tentent d'instaurer une dignité sacerdotale, directement héritée des Carolingiens. Ce thème est d'ailleurs développé dans d'autres œuvres historiographiques, notamment dans la biographie officielle d'Henri II, composée par Adalbold d'Utrecht, aux alentours de 1020<sup>73</sup>.

De même, le Précieux Sang qu'obtient l'empereur Henri III est hautement symbolique. Sous son règne, on assiste à une mainmise des laïcs sur le siège de Rome, plus que cela n'a jamais été le cas auparavant<sup>74</sup>. En effet, Henri III joue un grand rôle dans la nomination des papes depuis 1046. Il rétablit sur le siège de Rome Benoît IX, dont la place est contestée par Silvestre III et Grégoire VI, puis désigne Clément II à la tête de la papauté. C'est encore lui qui fait appel à Poppon de Brixen, Damase II, puis à Brunon d'Eguisheim, évêque de Toul et futur Léon IX (1048)<sup>75</sup>. Le pontificat de ce dernier est marqué par l'étroite collaboration du Sacerdoce et de l'Empire pour réformer l'Église. Si l'on se penche sur la répartition des rôles au sein de cette alliance, l'acquisition du Précieux Sang de Mantoue par Henri III, suite à une pieuse demande mais surtout par autorité

72. « *Nonis Iunii. Eodem die preciosissimus thesaurus sanguinis Domini per Annonam episcopum iubente domino Ottone augusto, immo annuente domino Iesu Christo ab Italia Magadaburgum translatus est* », *Annales Magdeburgenses Brevissimi*, MGH Scriptores, XXX, 2, p. 750 ; voir annexes, carte 1.

73. CORBET, 1986, p. 251-252.

74. PARISSE, 2002, p. 55.

75. *Ibid.*, p. 55.

impériale<sup>76</sup>, a le mérite de rappeler la prééminence de la fonction impériale sur la *Reichskirche* et de sacraliser cette prééminence.

Quant à la relique du Précieux Sang de Fécamp, si un doute persiste sur son origine, sur la date à laquelle elle arrive en Normandie et s'il ne faut certainement pas prendre pour argent comptant le récit de cette découverte, il ne serait guère étonnant que Richard I<sup>er</sup> soit à l'origine de sa translation<sup>77</sup>. Elle lui servirait à sacraliser sa lignée et légitimer le principe dynastique à une époque où la patrimonialisation de l'honneur n'est guère assurée<sup>78</sup>. En effet, c'est à Fécamp que se déroule la transmission de pouvoir entre Richard I<sup>er</sup> et Richard II. Le comte, gravement malade et sentant sa fin approcher, demande à y être transporté pour y être inhumé sous la gouttière de l'église, probablement sur le parvis<sup>79</sup>. Selon Dudon de Saint-Quentin, il s'agit d'éviter une pénible translation *post mortem* au sein du peuple<sup>80</sup>, Richard I<sup>er</sup> pressentant probablement les difficultés de sa succession. À la fin du X<sup>e</sup> siècle, le principe de primogéniture mâle n'est pas encore définitivement établi et il reste encore nécessaire d'assurer l'hérédité. Richard II est sans doute destiné dès sa naissance à prendre la succession de son père, comme l'atteste son nom choisi dans le stock onomastique paternel, mais il n'est pas le seul à recevoir un *Stammname* : son demi-frère, Guillaume, comte d'Exmes, porte quant à lui le nom de son grand-père paternel. Aussi, on peut se demander si en choisissant de mourir à Fécamp, où se trouve le Précieux Sang, Richard I<sup>er</sup> ne cherche pas à placer sa succession sous les auspices du Sauveur. Avec l'usage ainsi fait du Précieux Sang, sa découverte miraculeuse, au cœur du sanctuaire dynastique et à l'initiative du comte lui-même, ne serait-elle pas destinée à sacraliser la lignée « richardienne » ? Son *inventio* au XII<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Henri II et l'abbatit de Henri de Sully, elle pose plusieurs problèmes. D'une part, la lettre qu'adresse Baudri de Bourgueil, entre 1118 et 1120<sup>81</sup>, aux moines de Fécamp pour les remercier de leur hospitalité laisse supposer que la relique n'est jamais véritablement tombée dans l'oubli comme le manuscrit de Cambridge le laisse entendre. Si cela est vrai, on peut supposer que des pèlerinages s'organisent bien avant 1171. Toutefois, d'une part, pour Jacques Le Maho, la prudence doit s'imposer : dans l'hypothèse la moins favorable, ce passage pourrait être une interpolation moderne<sup>82</sup>. D'autre part, d'après Jean-Guy Gouttebroze, si la redécouverte et la valorisation du Précieux Sang se situent sous le règne de Henri II, ce serait sans doute pour des raisons politiques. Il s'agirait en fait de redonner du prestige religieux au souverain dont l'image sort considérablement ternie de l'assassinat de Thomas Becket (1170)<sup>83</sup> à l'époque même où les Plantagenêts sont en rivalité idéologique avec les Capétiens. Ceux-ci

76. Voir n. 49.

77. LE MAHO, 2004, p. 103.

78. TRAN-DUC, 2005, p. 546-547.

79. DUDON, 1865, p. 297 ; MUSSET, 1985, p. 19-44.

80. DUDON, 1865, p. 297.

81. *Itinerarium sive Epistola ad Fiscannenses, Patrologie Latine*, CLXVI, 1894, col. 1175-1182.

82. LE MAHO, 2004, p. 97.

83. GOUTTEBROZE, 2002, p. 20.

disposent d'une confortable avance, notamment grâce au caractère sacré et surnaturel conféré par l'onction du sacre et leur pouvoir thaumaturgique<sup>84</sup>. Aussi, succédant dans des conditions difficiles à Étienne de Blois en 1154, Henri II semble cumuler de nombreux handicaps. Entre autres, il n'apparaît que comme le modeste fils du comte d'Anjou, à la rigueur comme le fils de la veuve de l'ancien empereur du Saint-Empire, Henri V, d'où sa volonté de se faire appeler « Henri FitzEmpress »<sup>85</sup>. Pour s'imposer face à son rival capétien, il aurait donc besoin de sacraliser son pouvoir, ce que la redécouverte du Précieux Sang tenterait sans doute de faire. Cette *inventio* n'est d'ailleurs pas un acte isolé : c'est également sous son règne que l'on assiste à l'*elevatio*, à Fécamp, des corps de Richard I<sup>er</sup> et Richard II de Normandie et à leur déposition derrière l'autel dans l'église de la Trinité (1162)<sup>86</sup>. À cette occasion, on procède d'ailleurs à la translation d'autres restes saints (ceux des saints Flavien, Contest, Saëns et des saintes Afre, Perpétue et Geneviève) destinés à sanctifier les dépouilles ducales<sup>87</sup>. Enfin, il ne faut pas oublier que, à la même époque, se produit l'annexion au profit des Plantagenêts de la figure du roi Arthur<sup>88</sup>. Il y aurait donc là une volonté de légitimation du pouvoir ducal et royal Plantagenêt<sup>89</sup>. Toutefois, il faut souligner que Henri II n'est plus guère présent à Fécamp passé 1162. De plus, l'*elevatio* des restes de Richard I<sup>er</sup> et Richard II, de même que le transfert des reliques des autels de la nef, pourrait également avoir une explication liturgique, liée au désir des moines de regrouper les offices monastiques dans le chœur.

Dans le cas de Henri III Plantagenêt, les motifs politiques sont plus nets. Comme l'a souligné Nicholas Vincent, la translation du Précieux Sang à Westminster (1247) procède clairement de la volonté de rivaliser avec le roi de France qui vient d'obtenir des reliques byzantines<sup>90</sup>, de démontrer la capacité des rois Plantagenêts à manipuler le sacré. En faisant l'acquisition du Précieux Sang, Henri III se pose en vicaire du Christ sur terre et revendique une sagesse ainsi qu'une majesté transcendant sa nature humaine<sup>91</sup>. Cette translation est censée servir ses prétentions à la sacralité, en vain.

Enfin, dès 1242, Paris, en abritant les reliques de la Passion, devient « une nouvelle Jérusalem » si l'on en croit Gérard de Saint-Quentin. Le prestige qui s'attachait autrefois à la chapelle impériale de Constantinople s'est depuis transporté à Paris, à la Sainte-Chapelle, chapelle des rois de France, transformée en un gigantesque reliquaire. La mainmise sur ces reliques dominicales, traditionnellement

84. CHAUOU, 2001, p. 17.

85. *Ibid.*, p. 21.

86. « *Primus Ricardus dux Normannorum et secundus Ricardus filius eius, apud Fiscanum levati de tumulis suis, in quibus separatim iacebant, post altare sancte Trinitatis honestius ponuntur. Huic translationi Henricus rex Anglorum interfuit, et episcopi Normannie, et dedit illi ecclesie silvam de Hogis* », ROBERT DE TORIGNY, éd. DELISLE, t. I, n° CCXXII, p. 360.

87. MUSSET, 1985, p. 33.

88. *Ibid.*, p. 24.

89. BOZOKY, 2000, p. 281-282.

90. VINCENT, 2001, p. 9.

91. *Ibid.*, p. 191.

conservées à Constantinople, va de pair avec le lien que les rois capétiens cherchent à établir avec les empereurs carolingiens. Ce n'est pas un hasard si Louis IX est aussi à l'origine de la réorganisation des tombes royales dans la basilique de Saint-Denis; au centre, la tombe de Louis VIII, flanquée à gauche de celle de Philippe Auguste, unit Carolingiens et Capétiens. En d'autres termes, les souverains capétiens, Louis IX en tête, sont soucieux de s'affirmer comme les héritiers de Charlemagne. C'est d'ailleurs à cette même époque, dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, que s'impose l'adage anonyme suivant lequel le roi de France est « empereur en son royaume », construction théorique que la translation des reliques de la Passion, parmi lesquelles celle du Précieux Sang, viendraient sacraliser.

Ainsi, s'assurer de la maîtrise du Précieux Sang, c'est se poser en maître du pouvoir, d'où les efforts fournis par les différents souverains évoqués pour en contrôler la diffusion. Il faut noter que, à quelques exceptions près, les nouveaux détenteurs du Précieux Sang semblent vouloir en rester les propriétaires. Ainsi, nombre de grands évoqués précédemment en usent comme d'un bien patrimonial. Le duc de Rhétie, on l'a vu, transmet en héritage le Précieux Sang, qu'il a d'abord fait placer dans le monastère de Skennies, à son fils Adalbert<sup>92</sup> et ainsi de suite jusqu'à son arrière petit-fils, Odalric. La relique n'est concédée à Skennies que pour une durée limitée. Henri III lègue le Précieux Sang obtenu à Mantoue à Baudouin de Lille qui, lui-même, le confie à sa fille, Judith<sup>93</sup>. Vilhilde cède le Précieux Sang offert par l'impératrice Irène à sa fille. En d'autres termes, ces reliques font partie des biens que l'on transmet à ses *fili*. De même, on le voit, celles-ci font partie des biens circulant au sein du *consortium* conjugal. Judith, lorsqu'elle épouse Welf IV de Bavière, apporte avec elle le trésor constitué à l'occasion de son union avec le comte anglais, Tostig<sup>94</sup>. Frédéric II de Souabe porte à son cou la relique apportée par sa femme lors de son mariage<sup>95</sup>. Tout simplement, la gestion des biens patrimoniaux et conjugaux relève largement des compétences du mari. Les biens de l'épouse sont intégrés au *consortium* conjugal et

92. « *Ipsa vero temporali vita decedente, Adalbertus filius eius eandem cruciculam cum ceteris quoque rebus patris haereditare coepit.* », WAITZ, *Ex translatione...*, par. 14, p. 448.

93. « *Unde factum est, ut, imperatore de hac vita migrante, comes ipse tanquam pro recompensatione amicitiarum et obsequii hunc preciosum thesaurum sanguinis inter quam plura regia dona adeptus, ad vitae suae usque terminum non minori veneratione custoditum, quocumque divertisset secum habere voluisset. Verum unicam filiam nomine Iuditam comes prelibatus habuit, quam regi cuidam Anglorum matrimonio copulavit. Ipse vero viam universae carnis ingrediens, omnes thesauros suos et res mobiles lege gentium filiae reliquit; inter quae thesaurum desideratissimum, Christi videlicet sanguinem, affectuose possedit.* », WAITZ, *De inventione...*, p. 922-923.

94. « *Itaque occiso marito viduatur; sed mediante quodam Treverensi episcopo, nostrorum principium consanguineo, Welfoni seni, filio Chunicae et Azonis marchionis de Este, matrimonio coniungitur, nostrasque deveniens in partes, precipuum et incomparabilem thesaurum in auro et argento, gemmis et multigeno purpure cum capella et aecclesiasticis ornamentis, palliis, scriniis, plenariis, casulis et cappis quam preciosis et sarchofago mirae celaturae, in quo sacrosanctus sanguis cum reliquiis sancti Oswaldi et aliorum sanctorum ferebatur.* », WAITZ, *De inventione...*, p. 923.

95. Voir n. 71.

gérés à ce titre par l'époux. Dans le cas des héritages ou dans celui du *consortium* conjugal, comme Régine Le Jan l'a déjà souligné, l'accumulation de reliques par les laïcs, avant la réforme grégorienne, contribue à la formation du capital symbolique des familles aristocratiques<sup>96</sup>. Avec la réforme grégorienne, la thésaurisation séculière est condamnée par les clercs au profit d'une accumulation sacrée garantissant le salut de l'âme. Cependant, il semble y avoir une marge entre la théorie et la pratique. Les grands parviennent à contourner le problème. Dans le cas de Louis IX, les reliques de la Passion conservées dans la grande châsse relèvent de la propriété du roi de France et se distinguent du trésor proprement dit<sup>97</sup>. Le roi se réserve pour lui et ses successeurs, le droit absolu de propriété sur l'ensemble. Ce geste est décisif : il associe désormais à la personne du roi et à lui seul les restes du Christ<sup>98</sup>. C'est pourquoi, dès 1248, chaque Vendredi saint, le roi participe, en costume de sacre, à l'ostension publique des reliques, parmi lesquelles celle du Précieux Sang<sup>99</sup>. Cela n'est guère étonnant : tout au long du Moyen Âge, la puissance (*potestas*) des Grands s'estime à l'aune de leur trésor<sup>100</sup>. Entre autres, celui-ci rentre dans la logique du don et contre-don, logique fondant les rapports sociaux et hiérarchiques. À ce sujet, on peut reprendre ici quelques-unes des observations formulées par Yann Potin dans son article consacré au roi trésorier<sup>101</sup>. Les puissants ne peuvent se laisser enfermer dans une situation de compétition avec leurs fidèles mais doivent au contraire maintenir leur domination sans aucune ambiguïté. En d'autres termes, le bénéficiaire du don ne doit pas se trouver en mesure de rendre un bien équivalent. Il faut donc que les puissants possèdent des biens propres, d'origine divine. C'est peut-être ainsi qu'il faut interpréter la cession du Précieux Sang par Henri III à Baudouin de Lille. Le texte par lequel celle-ci nous est connue stipule qu'elle est faite « *pro recompensacione amicitiarum et obsequii* »<sup>102</sup>. Cela signifie que ce don engage fermement et totalement les deux contractants. Le Précieux Sang sacralise ainsi un véritable pacte, un traité entre deux puissants, ceux-ci s'engageant à se soutenir et s'assister mutuellement.

Ainsi, ces reliques ont une fonction sociale et politique. Cela ne leur est certes pas propre mais, tout au long du Moyen Âge, elles constituent un élément fondamental de reconnaissance sociale et sont autant de signes de pouvoir, notamment parce qu'elles cimentent la chrétienté de part leur nature même et parce que les empereurs byzantins leur ont, par la suite, donné une signification particulière. Cela explique qu'elles soient particulièrement recherchées et mises en valeur par les grands laïcs dans l'Occident médiéval.

96. LE JAN, 1995, p. 60-71.

97. *Le trésor...*, 2001, p. 138.

98. BILLOT, 2001, p. 98.

99. *Ibid.*, p. 105.

100. LE JAN, 1995, p. 60; POTIN, 2005, p. 89-117.

101. POTIN, 2005, p. 112-113.

102. WAITZ, *De inventione...*, p. 922.

## Sources

- PARIS, Matthieu, *Chronica Maiora*, H. R. LUARD (éd.), Londres, 1872-1890.
- OMONT, Henri (dir.), « Invention du Précieux Sang dans l'église de l'abbaye de Fécamp au XII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*, 1913, p. 52-66.
- De translatione sanguinis Christi*, D. G. WAITZ (éd.), *MGH Scriptores*, XV, p. 922-923 ; nlle éd : KRUSE N., RUDOLF H. U. (dir.), *900 Jahre Heilig-Blut-Verehrung in Weingarten, 1094-1994*, Festschrift zum Heilig-Blut-Jubiläum am 12 März 1994, Sigmaringen, 1994.
- Die Urkunden Deutschen Könige und Kaiser*, T. SICKEL *et al.* (éd.), *MGH Diplomata*, 1198-1199, n° 116.
- DUDON, *De moribus et actis primorum Normanniae ducum*, Jules LAIR (éd.), *Mélanges de la Société des Antiquaires de Normandie*, XXIII, Caen, 1865, p. 297.
- Eberhards Reimchronik von Gandersheim*, L. WEILAND (éd.), *MGH Deutsche Chroniken*, II, 407-408, p. 421.
- Ex translatione sanguinis Domini*, D. G. WAITZ (éd.), *MGH Scriptores*, IV, p. 444-449 ; nlle éd. : BERSCHIN W., KLÜPPEL Th., *Die Reichenauer Heiligblut-Reliquie*, Constance, 1988.
- ROBERT DE CLARI, *La conquête de Constantinople*, LXVI, in *Historiens et chroniqueurs du Moyen Age*, A. PAUPHLET (éd.), Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1952, p. 62-63.
- SOCRATE, *Histoire ecclésiastique*, I., 17, 7-10, Hansen (éd.), Berlin, Akademie Verlag, 1995, p. 56-57.
- Vita beati Godefridi comitis Capenbergensis*, Ph. JAFFÉ (éd.), *MGH Scriptores*, XII, p. 529-530.

## Études

- AUGRY, Gwenaëlle, « Reliques et pouvoir ducal en Aquitaine (fin X<sup>e</sup> siècle-1030) », *Pecia*, 8-11, 2005, p. 261-280.
- BILLOT, Claudine, « Le message spirituel et politique de la Sainte-Chapelle de Paris », *Revue Mabillon*, n° 52, t. 63, 1991, p. 119-141.
- BILLOT, Claudine, « La fondation de saint Louis. Le collège des chanoines de la Sainte Chapelle (1248-1555) », in *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, J. DURAND et M.-P. LAFITTE (dir.), Catalogue de l'exposition, Paris, Réunion des musées nationaux, 2001, p. 98-99.
- BOESCH GAJANO, Sofia, « Reliques et pouvoirs », in *Les reliques, objets, cultes, symboles*, BOZOKY, Édina, HELVETIUS, Anne-Marie (dir.), Actes du colloque international de l'université du Littoral-Côte d'Opale (4-6 septembre 1997, Boulogne/Mer), Turnhout, Brepols, 1999, p. 257-258.
- BOZOKY, Édina et HELVETIUS, Anne-Marie (dir.), *Les reliques, objets, cultes, symboles*, Actes du colloque international de l'université du Littoral-Côte d'Opale (4-6 septembre 1997, Boulogne/Mer), Turnhout, Brepols, 1999, 336 p.

- BOZOKY, Édina, « Le culte des saints et des reliques dans la politique des premiers rois Plantagenêt », in *La Cour Plantagenêt (1154-1204)*, Actes du colloque de Thouars (30 avril-2 mai 1999), M. AURELL (éd.), Poitiers, CESCO, 2000, p. 277-291.
- BOZOKY, Édina, « Prolégomènes à une étude des offrandes de reliquaires par les princes », *Pecia*, 8-11, 2005, p. 91-116.
- BOZOKY, Édina, « Les reliques et le pouvoir des princes territoriaux (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) : politique et représentation », *Hagiographica*, 13, 2006, p. 73-94.
- BOZOKY, Édina, *La politique des reliques de Constantin à saint Louis. Protection collective et légitimation du pouvoir*, Paris, Beauchesne, 2007 (a), 315 p.
- BOZOKY, Édina, « Saint Louis, ordonnateur et acteur des cérémonies autour des reliques de la Passion. Modèles et influences », in *La Sainte Chapelle. Jérusalem céleste*, HÉDIGER, Ch., KURMANN, P. (éd.), Turnhout, Brepols, 2007 (b), 414 p.
- DURAND, Jannic, FLUSIN, Bernard (dir.), *Byzance et les reliques du Christ*, Centre de recherche d'Histoire et de Civilisation de Byzance, Paris, 2004, 255 p.
- CHAUOU, Amaury, *L'idéologie Plantagenêt. Royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2001, IV-324 p.
- CORBET, Patrick, *Les saints ottoniens. Sainteté dynastique, sainteté royale et sainteté féminine autour de l'an Mil*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag (Beihefte der Francia, Band 15), 1986, 288 p.
- FLUSIN, Bernard, « Construire une nouvelle Jérusalem : Constantinople et les reliques », in *L'Orient dans l'histoire religieuse de l'Europe. L'invention des origines*, A. Amir MOEZZI, J. SCHEID (éd.), Turnhout, 2000, XI-234 p.
- FLUSIN, Bernard, « Les reliques de la Sainte-Chapelle et leur passé impérial à Constantinople », in *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, J. DURAND et M.-P. LAFITTE (dir.), Catalogue de l'exposition, Paris, Réunion des musées nationaux, 2001, p. 28-33.
- GOUTTEBROZE, Jean-Guy, *Le Précieux Sang de Fécamp. Origine et développement d'un mythe chrétien*, Paris, Honoré Champion, 2000, 109 p.
- HUYGHEBAERT, Nicolas, « Iperius et la translation de la relique du Saint Sang à Bruges », *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 100, 1963, p. 110-187.
- LE JAN-HENNEBIQUE, Régine, « Aux origines du douaire médiéval », *Veuves et veuvage au haut Moyen Age*, Michel PARISSÉ (éd.), Paris, Picard, 1993, p. 107-122.
- LE JAN, Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 571 p.
- LE MAHO, Jacques, « Aux sources d'un grand pèlerinage normand : l'origine des reliques fécampaises du Précieux Sang », in *Identités pèlerines*, actes du colloque de Rouen (15-16 mai 2002), Catherine Vincent (dir.), Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, 2004, p. 93-106.
- MAGDALINO, Paul, « L'église du Phare et les reliques de la Passion à Constantinople (VII<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », in *Byzance et les reliques du Christ*, Jannic DURAND et Bernard FLUSIN (éd.), Centre de Recherche d'Histoire et de Civilisation de Byzance, Paris, 2004, p. 19.
- MUSSET, Lucien, « Les sépultures des souverains normands : un aspect de l'idéologie du pouvoir », *Cahiers des Annales de Normandie. Autour du pouvoir ducal normand (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, n° 17, 1985, p. 19-44.

- PARISSE, Michel, *Allemagne et Empire au Moyen Age*, Paris, Hachette, 2002, 287 p.
- POTIN, Yann, « Le roi trésorier. Identité, légitimité et fonction des trésors du roi (France, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) », in *Le trésor au Moyen Age*, Neufchâtel, Presses Universitaires de Neufchâtel, 2005, p. 89-117.
- TRAN-DUC, Lucile, « Les princes normands et les reliques (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles). Contribution du culte des saints à la construction identitaire et territoriale d'une principauté », *Pecia*, 8-11, 2005, p. 525-561.
- Le trésor de la Sainte-Chapelle*, Jannic DURAND et Marie-Pierre LAFITTE (dir.), Catalogue de l'exposition, Paris, Réunion des musées nationaux, 2001, 302 p.
- VAUCHEZ, André, *La spiritualité du Moyen Age occidental (VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, éd. du Seuil, 1994, 215 p.
- VINCENT, Nicholas, *The Holy Blood. King Henry III and the Westminster Blood Relic*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, XIII-254 p.

## Annexes



Carte 1: les reliques du précieux sang en Europe occidentale avant 1204.  
(d'après Nicholas Vincent, 2001, p. 52)



Carte 2 : les reliques du précieux sang en Europe occidentale après 1204.  
(d'après Nicholas Vincent, 2001, p. 68)